

---

---

## **Ville de Trois-Rivières**

### **Projet de règlement n° 96 / 2022 modifiant le Règlement autorisant l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Chenaux et de la rue des Balkans, l'ajout d'une voie de virage protégée et la construction d'îlots centraux et décrétant un emprunt à cette fin de 1 578 000,00 \$ (2019, chapitre 4) afin de remplacer le bassin de taxation montré à l'annexe II**

---

---

1. L'annexe II du Règlement autorisant l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Chenaux et de la rue des Balkans, l'ajout d'une voie de virage protégée et la construction d'îlots centraux et décrétant un emprunt à cette fin de 1 578 000,00 \$ (2019, chapitre 4) est remplacé par la suivante :

---

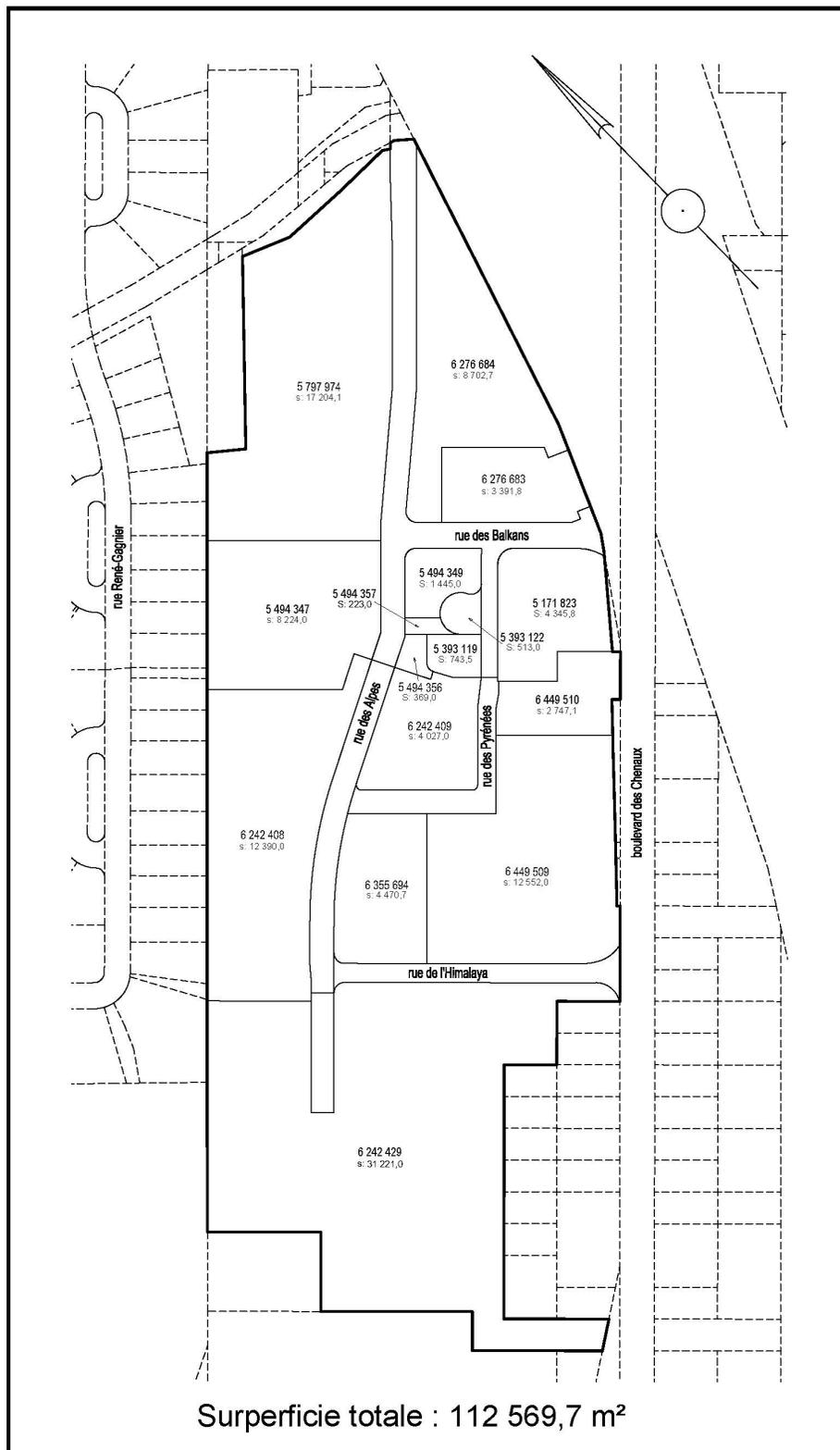
---

## **Ville de Trois-Rivières (2019, chapitre 4)**

### ANNEXE II

#### DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 4)



**2.** Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 21 juin 2022.

M. Jean Lamarche, maire

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière